



Communiqué de presse n° 10/498
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 16 décembre 2010

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le FMI et la Banque mondiale annoncent un allègement de dette de 1,2 milliard de dollars EU en faveur de la Guinée-Bissau

Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale ont convenu d'appuyer un allègement de dette de 1,2 milliard de dollars EU en faveur de la Guinée-Bissau. Outre l'allègement de dette consenti au point de décision dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), les conseils d'administration des deux institutions¹ ont approuvé un complément d'aide, notamment de l'IDA et du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD), afin de réduire encore la dette de la Guinée-Bissau pour la ramener à 150 % des exportations au point d'achèvement². Ayant atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, la Guinée-Bissau est désormais également admissible à un allègement de dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Les conseils ont convenu que la Guinée-Bissau avait pris les mesures nécessaires («déclencheurs») et rempli ainsi les conditions du passage au point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, stade auquel l'allègement au titre de cette initiative et de l'IADM devient irrévocable. Les déclencheurs étaient les mesures suivantes : mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, maintien de la stabilité macroéconomique, renforcement de la gestion des dépenses publiques, amélioration de l'éducation, de la santé et de la prévention du VIH/sida, et démobilisation des anciens combattants.

L'allègement de dette en faveur de la Guinée-Bissau permettra au pays d'économiser sur le service de la dette, en valeur nominale³, 703,0 millions de dollars EU au titre de l'initiative

¹ Le Conseil d'administration du FMI s'est réuni le 13 décembre et les administrateurs de l'IDA, le 16 décembre.

² Les autres PPTE à avoir bénéficié de cet allègement additionnel au point d'achèvement sont le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Malawi, le Niger, le Rwanda et São Tomé-et-Príncipe.

³ La *valeur nominale* de la dette est le montant que le débiteur doit aux créanciers à un moment donné; la *valeur actualisée* de la dette est égale à la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (principal et intérêts), à laquelle on applique un taux d'actualisation égal au taux d'intérêt du marché.

PPTE , 107,9 millions de dollars EU sous forme d'aide additionnelle devant être accordés par les créanciers du Club de Paris en sus de l'allègement au titre de l'initiative PPTE, 230,3 millions de dollars EU sous forme d'aide complémentaire, et 139,2 millions de dollars EU au titre de l'IADM. L'allègement de dette consenti par le FMI s'élèvera au total à 15,0 millions de dollars EU et celui de l'IDA, guichet de la Banque mondiale pour les pays les plus pauvres, à 347,2 millions de dollars EU, le reste devant provenir des créanciers bilatéraux et commerciaux ainsi que des autres bailleurs de fonds multilatéraux. A la suite de cet allègement, les perspectives de la Guinée-Bissau en ce qui concerne sa dette extérieure vont considérablement s'améliorer.

«La Guinée-Bissau est parvenue au point d'achèvement et a obtenu un allègement de dette grâce aux progrès qu'elle a accomplis ces deux dernières années en matière de politique et de résultats macroéconomiques après une période prolongée d'instabilité politique, a déclaré Paulo Drummond, chef de mission du FMI pour la Guinée-Bissau. Cela aidera le pays à améliorer encore ses relations avec ses créanciers extérieurs, enverra un signal positif aux bailleurs de fonds et investisseurs potentiels, et renforcera considérablement la viabilité de la dette.»

«Le pays est ainsi récompensé des efforts remarquables qu'il a consentis pour rétablir la stabilité économique, sociale et institutionnelle, et peut désormais, avec ses partenaires, concentrer toute son attention sur l'énorme tâche consistant à recouvrer ce qui a été perdu pendant des décennies de conflit, a déclaré Habib Fetini, Directeur-pays de la Banque mondiale pour la Guinée-Bissau. Une formidable dynamique d'espoir s'est enclenchée et nous invitons instamment les autorités et le peuple de Guinée-Bissau à la préserver et à la mettre à profit pour consolider la stabilité politique et la primauté du droit, et pour briser le cercle vicieux de la dégradation économique et sociale, de l'instabilité politique et de la destruction institutionnelle.»

La Guinée-Bissau devient le 32^e pays à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE. Le point d'achèvement marque la fin du processus PPTE pour la Guinée-Bissau, qui a commencé en décembre 2000 lorsque les conseils du FMI et de l'IDA ont convenu que le pays avait rempli les conditions requises pour atteindre le point de décision, stade auquel les pays commencent à recevoir un allègement de dette intérimaire.

Lors des discussions sur la réorganisation de la dette, la notion de valeur actualisée est utilisée pour mesurer, de façon cohérente, la répartition entre les créanciers de la charge que constitue la réduction de la dette.

On trouvera [ici](#) la définition en anglais des termes *valeur nominale* (nominal value) et *valeur actualisée* (present value) (Appendix III–Glossary of External Debt Terms IMF, External Debt Statistics: Guide for Compilers and Users, (2003) IMF, Washington DC).

ANNEXE (Note aux correspondants)

Initiative PPTE. En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont lancé l'initiative en faveur des PPTE pour créer un cadre dans lequel tous les créanciers, y compris les institutions multilatérales, peuvent alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés au monde afin d'assurer la viabilité de leur dette et de réduire ainsi la charge que le surendettement fait peser sur leur croissance économique et leur lutte contre la pauvreté.

À ce jour, 36 PPTE ont atteint le point de décision, dont 32 (parmi lesquels la Guinée-Bissau aujourd'hui et le Togo le 14 décembre) ont atteint le point d'achèvement.

IADM. Créée en 2005, l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a pour objectif de réduire la dette des pays à faible revenu admissibles et de leur fournir des ressources supplémentaires pour les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans le cadre de l'IADM, trois institutions multilatérales (l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Fonds africain de développement) accordent un allègement de 100 % de la dette admissible aux pays qui remplissent les conditions requises, c'est-à-dire, normalement, lorsqu'ils atteignent le point d'achèvement de l'initiative PPTE.

On trouvera de plus amples informations sur la Guinée-Bissau à l'adresse suivante :

<http://www.imf.org/external/country/GNB/index.htm>

et sur l'allègement de dette, aux adresses suivantes :

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>,

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/mdrif.htm> and

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTDEBTDEPT/0,,contenMDK:21701931~menuPK:64166739~pagePK:64166689~piPK:64166646~theSitePK:469043,00.html>.

Contacts :

Banque mondiale : Alejandra Viveros, +1 202 473 4306, aviveros@worldbank.org

FMI : Raphael Anspach +1 202 623 4338, ranspach@imf.org

Demandes de radiodiffusion :

Natalia Cieslik, +1 202 458 9369, ncieslik@worldbank.org

Jennifer Beckman, +1 202 623 7165, jbeckman@imf.org